

Bassée-Montois

LE JOURNAL D'INFORMATION

de la Communauté de communes

Bilan 2017





Cette année 2017 a été une année riche et dense en projets. En effet, les deux documents de planification que sont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Provinois (SCoT) ont démarré. Tous deux avancent de manière parallèle, les diagnostics ont été réalisés et présentés lors de réunions publiques.

Après un an de travail, ponctué de trois séances d'élaboration collective, le séminaire final des ateliers des territoires s'est déroulé en janvier 2018. Cette démarche singulière et inédite sur le territoire a permis l'émergence d'une stratégie portée par les élus sous la forme d'une feuille de route. Celle-ci recense l'ensemble des actions et projets phasés dans le temps.

La Communauté de communes remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette démarche, notamment l'Etat qui a mis à disposition de notre territoire une équipe interne et une équipe pluridisciplinaire, mais aussi un groupement de professionnels spécialisés (Alphaville).

Il revient désormais à la collectivité de mettre en œuvre les projets et de rechercher les financements nécessaires.

L'année 2017 a été également marquée par le démarrage de la construction du pôle petite enfance à Donnemarie-Dontilly, l'extension du Musée du Montois, les travaux de déploiement de la fibre optique, la création de l'office de tourisme intercommunautaire « Provins Tourisme, entre Bassée, Montois et Morin » et la signature du Contrat de ruralité avec l'Etat.

Le début d'année 2018, sera consacré à l'élaboration des Projets d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi et du SCoT (ils précisent la stratégie de développement et d'aménagement et l'élaboration des pièces réglementaires à respecter dans les futures opérations), la finalisation du Contrat Départemental (C3D) et la poursuite de la mise en œuvre du Contrat de ruralité.

Les travaux de l'opération « Berges de Seine », comprenant l'espace de santé et les locaux du siège administratif ont pris du retard à cause des inondations mais viennent de débuter.

Notre Communauté de communes Bassée-Montois en totale complémentarité avec les 42 communes du territoire apporte des équipements et des services pour faire de ce beau territoire une destination choisie pour les familles et les entreprises.

L'ensemble de ces projets n'est possible qu'avec l'investissement permanent de chaque Vice-Président, qui contribue au développement de notre beau territoire Bassée-Montois. Je leur renouvelle ma confiance et mes remerciements.

Enfin, j'adresse une pensée pour nos habitants qui ont affronté la crue de la Seine et les inondations de la Bassée (propriétés inondées, agriculture abimée, vie économique perturbée).

Roger DENORMANDIE
Président

FONCTIONNEMENT Organisation de la Communauté de communes

La Communauté de communes travaille en étroite collaboration avec les 42 communes du territoire. Sa mission essentielle est de doter le territoire de services et d'équipements structurants.

LE PRÉSIDENT



Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations. Il gère les dépenses et les recettes. Il est chargé de l'administration.

LES COMMISSIONS



Elles sont composées d'élus délégués et non délégués des 42 communes. Ces instances débattent et font des propositions.

LE BUREAU



Il rassemble le Président, les Vice-Présidents et les 8 membres associés. Il étudie les propositions des Commissions, fait le point sur l'avancée des projets et prépare les décisions du Conseil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Il est composé de 58 délégués élus. C'est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibérations.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise et de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Création et aménagement des ZAC d'intérêt communautaire
- Institution de réserves foncières
- Construction, entretien et gestion d'équipements intéressant l'ensemble de la population communautaire
- Élaboration, et suivi des grands projets de Seine
- Aménagement numérique
- Transports
- Développement socio-culturel
- Santé
- Réhabilitation des assainissements non collectif

FINANCES

Anne-Marie CHARLE
Vice-présidente

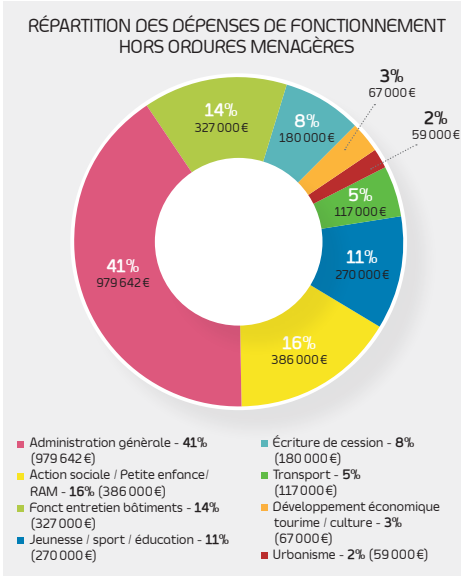


Les dépenses de fonctionnement

Les réalisations, au 31 décembre 2017, sont les suivantes :

Au titre de l'exercice 2017, **5 792 000 €** ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement (dont 3 406 000 € pour les Ordures Ménagères). Ce qui représente un montant de **2 386 000 €** de dépenses directes pour la Communauté de communes dont 180 000 € d'écritures de cession.

Les Ordures Ménagères, représentent la plus grosse dépense du budget de fonctionnement. Le service est entièrement compensé par des recettes. Au final, ce n'est pas la Communauté de communes qui supporte cette dépense. Chaque redevable de la Taxe Foncière acquitte sa participation aux O.M ; participation qui constitue une recette pour la Communauté de communes.



LES SERVICES LIÉS AUX COMPÉTENCES :
→ Les dépenses consacrées à la petite enfance. La halte-garderie de Donnemarie-Dontilly et les deux antennes

Le budget 2017 en chiffres

Le Conseil Communautaire a voté le 11/04/2017 son budget pour l'exercice.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 8 394 030 €

La section investissement s'élève à la somme de 5 642 260 €.

du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) : 386 000 € ont été dépensés.

→ La part du budget consacrée à la Jeunesse et aux Sports Education représente 270 000 €.

→ Pour les transports : 118 000 € ont été comptabilisés pour le Transport à La Demande et la Participation aux lignes régulières – Réseau de Bassin.

→ L'entretien et l'accessibilité des bâtiments ont représenté une dépense de 327 000 € pour le gymnase de Gouaix, les installations sportives de Donnemarie-Dontilly, la participation au fonctionnement du gymnase de Bray sur Seine, la salle polyvalente de Fontaine-Fourches, la perception, le cinéma et le bâtiment rue Sautrot.

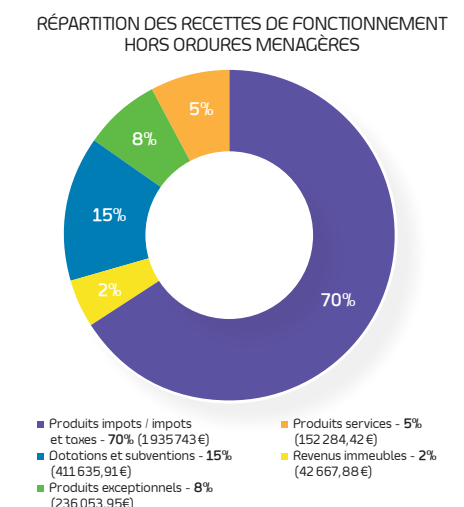
→ La Communauté de communes gère également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) en 2017, 52 installations ont fait l'objet de réhabilitation (détail page 11).

L'endettement de la Communauté de communes reste peu élevé. Deux emprunts ont été contractés en 2017, 1M€ pour le numérique, et 1M€ pour les constructions pôle Santé, siège administratif de la Communauté de communes et le pôle petite enfance. Le montant restant dû en Capital au 1^{er} janvier 2018 est de 2 323 000 €.

Une gestion économe et rigoureuse des finances permet d'envisager le financement des projets décidés par les conseillers communautaires.

Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 2 778 000 €.



Les investissements

Les investissements 2017 ont été réalisés à hauteur de **1 808 000 €**, les principales dépenses concernent, les projets «Berges de Seine» et pôle petite enfance, les premiers versements de notre participation au Numérique.

Les principaux investissements 2018 concerneront :

Le projet «Berges de Seine», situé entre la Rue Madame Roland et le Quai Saint Nicolas, à proximité de la Mairie de Bray sur Seine. L'opération représente un budget de 2,6M€. Il est subventionné à plus de 70% par des subventions du département (C3D), et de l'Etat (DETR-Contrat de ruralité), la Communauté de communes construit deux bâtiments :

1. Un bâtiment, espace de santé qui permettra de louer des locaux pour maintenir ou accueillir 7 professionnels de santé.

2. Le centre administratif, destiné au personnel de la Communauté de communes.

→ **Le pôle petite enfance** sur le territoire de la commune de Donnemarie-Dontilly à la Prairie Saint Martin est pratiquement terminé. L'opération représente un investissement de 1,09M€.

La Communauté de communes est subventionnée à 65% par le département et la Caisse d'Allocations Familiales.

→ **Les travaux du cinéma de Bray-sur-Seine**. L'opération représente un investissement de 130 000 € subventionnée à 67%

→ **Le raccordement du territoire à la fibre optique** : notre participation s'élève à 2M€ sur l'ensemble du territoire. Cet investissement est financé par un emprunt. Par ailleurs, la Communauté de communes financera l'aménagement des itinéraires de canoës et de l'offre de randonnée. Des études de faisabilité seront lancées pour la revitalisation des centres-bourgs, Canal-Bray la Tombe...

JEUNESSE ET SPORTS

Xavier LAMOTTE
Vice-président



Les mini-stages

Cette année encore, la Communauté de communes a organisé des mini-stages durant les vacances scolaires. Accessibles aux enfants dès la petite section de maternelle, ces stages ont connu un grand succès ! Aux vacances d'hiver, de printemps ou de la Toussaint, les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, activités manuelles, cuisine, poterie, judo, Fimo, ou encore magie... Il y en avait pour tous les goûts ! En tout, ce sont **513 enfants** qui ont été accueillis cette année.



Les séjours d'été

Six séjours ont été organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans. **159 enfants sont partis durant l'été 2017.** Deux séjours de cinq jours « Multi-activité » ont été proposés à Bar-sur-Seine dans l'Aube pour les enfants de 7 à 12 ans. 60 enfants sont partis. Trois séjours de 14 jours ont

été proposés : 2 pour les 12-17 ans et 1 pour les 8-11 ans à Baye dans la Nièvre sur le thème des activités nautiques. 69 jeunes ont participé. Enfin, un séjour de quatorze jours s'est déroulé à Echazéau dans le Jura pour les 7-12 ans. 30 enfants se sont inscrits.



Les gymnases

La Communauté de communes gère les installations sportives dont :

DONNEMARIE-DONTILLY : gymnase et stade
GOUAIX : gymnase
BRAY SUR SEINE : gymnase



Les passeports

Durant l'été, du 10 juillet au 25 août 2017, les enfants pouvaient participer à des stages, selon la formule passeport. 38 stages différents, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les jeunes du territoire : tennis, magie, arts plastiques, multi-activités, cuisine, football, musique, sport, vélo, découverte de la nature, astronomie, théâtre et bien d'autres... **458 enfants se sont inscrits.**



CULTURE ET PATRIMOINE

Serge ROSSIERE-ROLLIN
Vice-président



Week-end des expositions

Ce nouvel événement s'est déroulé les 17 et 18 juin 2017 dans deux lieux différents :

→ La salle de Gurcy-le Châtel
→ L'église de Paroy

Ce sont vingt et un artistes qui ont participé au week-end et environ cent cinquante personnes qui sont venues apprécier les œuvres.



Journée des associations

Comme chaque année, cette manifestation a été une réussite. Trente-huit associations ont participé et de nombreux visiteurs étaient présents. Des démonstrations ont été effectuées tout au long de la journée. **Pour 2018, la journée est reconduite le samedi 8 septembre au gymnase de Donnemarie-Dontilly.**

Week-end des portes ouvertes ateliers d'artistes

Chaque année, la Communauté de communes organise ce week-end culturel. C'est l'occasion pour les artistes d'ouvrir leur atelier et pour les habitants de découvrir les différents artistes du territoire (peintres, ébénistes, restaurateurs...).

22 artistes ont participé à ce week-end dans 16 lieux différents.

Rendez-vous pour les prochaines portes ouvertes les 6 et 7 octobre 2018



Les scènes rurales

En 2017, vous avez pu profiter de nombreux spectacles près de chez vous :

→ À Villiers-sur-Seine, le 14 janvier
« One »
→ À Gouaix, le 28 janvier
« Rendez-vous gare de l'Est »
→ À Bray-sur-Seine, le 24 février
« Nés poumon noir »
→ À Savins, le 4 mars
« Ressacs »
→ À Donnemarie-Dontilly, le 13 mai
« Marée Basse »

De nombreux spectacles se dérouleront cette année sur le territoire dans les communes de Gouaix, Donnemarie-Dontilly, Bray-sur-Seine, Savins et Gurcy-le-Châtel. Vous pouvez retrouver toute la programmation sur le site www.scenes-rurales77.com.

Les Scènes Rurales fonctionnent grâce au soutien financier de la **Communauté de communes** et des communes accueillant les spectacles.

TOURISME ET COMMUNICATION

Rémy ANQUENTIN
Vice-président



Randonnées pédestres

En 2017, ce sont trois nouvelles boucles qui ont été mises en place :

- Étangs et balcon au départ de Châtenay-sur-Seine
- Sur la côte de l'Île-de-France, au départ de Gouaix
- La Butte du Queue-chat, au départ de Villenauxe-la-Petite

Des dépliants détaillés de chaque parcours ont été réalisés (celui de la Butte du Queue-chat sera édité prochainement). Vous pouvez découvrir le territoire du Bassée-Montois à travers 21 boucles de randonnées.



COMMENT OBTENIR UN DÉPLIANT DE RANDONNÉES ?

- En format pdf sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-basseemontois.fr/randonnees-pedestres
- En faisant une demande par mail auprès de la Communauté de communes : ccbasseemontois@orange.fr en précisant le numéro ou le nom du parcours souhaité.

Parcours Canoë- Kayak

L'année 2017 a été consacrée à des ajustements du cahier des charges concernant la signalétique nautique et terrestre, elle sera prochainement installée. Un dépliant et des panneaux d'information et de sécurité sont en cours de réalisation.

Les parcours seront opérationnels pour l'été 2018.

Saison touristique

Pendant les mois d'ouverture des offices de tourisme de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, environ 400 touristes ont été accueillis. Comme chaque année, ils venaient en majorité du Département et le point d'intérêt majeur reste les chemins de randonnées.



Office de tourisme intercommunautaire



L'année 2017 a été pour le tourisme une année de transition. En effet, l'Office de tourisme intercommunautaire a été créé au 1^{er} juillet. Il regroupe trois Communauté de communes : Le Provinois, les 2 Morin, et le Bassée-Montois. Cette démarche, innovante en région Île-de-France doit permettre à notre territoire de profiter de la large visibilité de Provins, en développant les actions communes et en multipliant des offres touristiques structurantes et complémentaires.

Suivez les manifestations touristiques sur le site internet de l'office de tourisme intercommunautaire : www.provins.net

Pour la saison 2018, un point d'accueil sera mis en place à Bray-sur-Seine à proximité des bords de Seine.

PETITE ENFANCE

Emmanuel MARCADET
Vice-président

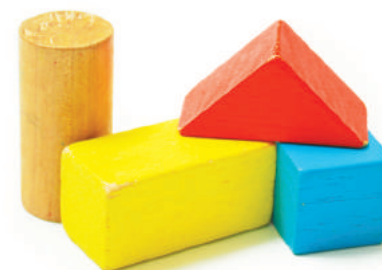


Les RAM* recherchent les assistantes maternelles

Et si toutes les Assistantes Maternelles fréquentaient les RAM intercommunaux ; tel est l'objectif que s'est fixé en fin d'année 2017 la commission petite enfance.

Car si le RAM est un réflexe pour certaines Assistantes Maternelles, il s'avère qu'encre nombreuses sont celles qui ne fréquentent ni les ateliers, ni les petits matins, ni les moments de formations ou de mise à disposition de revues. Elles n'ont également pas le réflexe d'interpeller les animatrices des RAM de Bray ou de Donnemarie pour les accompagner sur des difficultés salariales ou éducatives. Devant ce constat la commission petite enfance a demandé aux animatrices d'entrer en contact avec toutes les AM durant l'année 2018, afin de mieux appréhender la situation de celles qui n'utilisent pas les services du RAM. Lorsque les RAM auront trouvé toutes les AM, peut-être que nous pourrions ensemble améliorer les prestations des animatrices, l'employabilité des AM et l'adéquation entre les besoins des parents et les propositions des AM. Une belle année en perspective.

Pour contacter les RAM :
- Bray-sur-Seine 01.60.58.89.69
- Donnemarie-Dontilly 01.60.58.15.64



Objectif : 30 places de multi-accueil en septembre 2018

En 2017, l'équipe intercommunale a considérablement optimisé sa capacité d'accueil afin que plus de familles puissent bénéficier d'un accueil collectif. Fanny Mousse, la directrice a su améliorer l'accueil des petits et répondre aux attentes des parents.

La commission petite enfance et l'ensemble des élus ont en tête septembre 2018 avec l'ouverture du nouveau bâtiment de Donnemarie-Dontilly, ce qui signifie plus de places, des locaux de qualités, des horaires plus amples et l'ouverture pendant les vacances scolaires, l'objectif 2018 est en vue.

Dès à présent vous pouvez réserver vos places : 01.60.58.15.90



À Grisy-sur-Seine, Mil'Mouch ouvre six semaines de plus...

Pour les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps. En plus Mil'Mouch innove pour les parents à la recherche d'emploi.

Stéphanie Lubrano, la directrice de la crèche multi-accueil parentale, est toujours à l'affût des appels à projets des partenaires. Ainsi, elle propose avec le soutien de la CAF et de pôle-emploi un dispositif d'accompagnement des jeunes parents à la recherche d'un emploi et fait bénéficier les familles relevant des minima sociaux d'une offre adaptée. Ouverte 4 jours par semaine, les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 18h, Mil'Mouch est toujours positionnée sur une démarche de développement durable, s'investit pour une nourriture de qualité (circuit court, BIO), pour utiliser des produits et matériels BIO, et inclut les parents dans la structure d'accueil.

Pour plus de renseignements : 06 14 78 50 39

BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Jean-Pierre BOURLET
Vice-président



TRAVAUX RÉALISÉS

En 2017, l'extension du Musée du Montois a été réalisée ainsi que la réfection de la toiture du gymnase de Gouaix.



TRAVAUX À VENIR

Afin de rendre plus attractif le cinéma, il est proposé de remettre en état la façade. Il sera également prévu d'isoler les combles.

Travaux en cours

CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE

Les travaux de construction du pôle enfance à Donnemarie-Dontilly ont démarré en juin 2017. Ils devraient être finalisés pour une ouverture en septembre. Ce bâtiment pourra accueillir jusqu'à 30 enfants.



BERGES DE SEINE

Les travaux de construction du projet « Berges de Seine » derrière la mairie de Bray-sur-Seine vont débiter. Ils comprennent la réalisation d'un espace de santé (permettant d'accueillir sept professionnels) et des locaux administratifs de la Communauté de communes.

PÔLE CULTUREL – ÉGLISE DE DONTILLY

Les travaux n'ont pas démarré car le projet va pouvoir bénéficier de subventions supplémentaires à travers le contrat de ruralité. Comme pour tout projet pouvant bénéficier d'aides financières, il ne faut pas débiter les travaux avant d'avoir un accord signé.

L'année 2018 sera consacrée à la recherche d'un assistant maîtrise d'ouvrage et aux demandes d'autorisations de travaux. Sur un édifice classé comme celui-ci, celles-ci peuvent durer environ 6 mois.



TRANSPORTS

Gisèle RICHARD
Vice-présidente

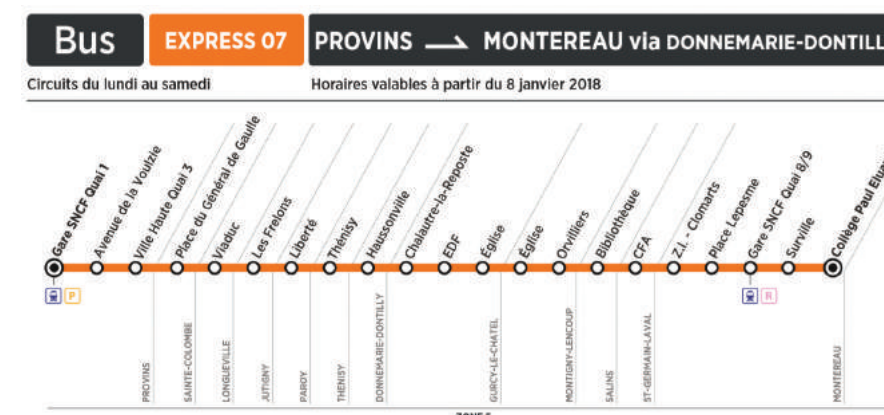


Actualités du service des lignes régulières

CARS MOREAU



PROCARS



Transport à la demande

Pour l'année 2017, de nouveaux arrêts sur la commune de Provins ont été mis en place pour répondre à la demande des usagers :

- Avenue de la Voulzie près du Centre Commercial Leclerc
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny près du Centre Commercial Intermarché
- Avenue Jean Jaurès près de la gare SNCF

COMMENT RÉSERVER ? COMMENT ANNULER ?

Les réservations se font par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h.

Auprès des Cars Moreau pour les communes de la Bassée au : 01.64.01.82.05

Auprès de Procars pour les communes du Montois au : 01.60.58.67.67 ou par mail : tad@procars.com

N'oubliez pas de prévenir la centrale de réservation pour toute annulation.

Le transport à la demande 2017 en quelques chiffres

26 832

Nombre de kms
parcours

4 154

Nombre de
tickets validés

25 842

Subvention allouée
par Ile-de-France
Mobilités

21 583,25

Subvention allouée
par le Conseil
Départemental

21 583,25

Participation
de la Communauté
de communes
Bassée-Montois

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Jean-Claude JEGOUDEZ
Vice-président



2017 : Arrivée de la Fibre Optique FTTH sur notre territoire

15 communes concernées représentant 6077 prises raccordables soit 54% du territoire Bassée-Montois.

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES :

Bray-sur-Seine, Mousseaux-les-Bray (Bourg), Montigny-le-Guesdier, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-les-Bray, Jaulnes (Neuvry), Donnemarie-Dontilly, Montigny-Lencoup, Sigy, Thénisy, Paroy, Luisetaines, Chalmaison (Bourg), Les Ormes-sur-Voulzy, Everly, Vimpelles.



NRO Bray-sur-seine

Pour rappel la durée d'une programmation est en moyenne de 18 mois avant la commercialisation par les FAI (Fournisseur d'Accès Internet)



CONCEPTION
ÉTUDES
8 MOIS



RÉALISATION
TRAVAUX
7 MOIS



GEL
RÈGLEMENTAIRE
7 MOIS



COMMERCIALISATION
RÈGLEMENTAIRE
7 MOIS

→ 10 Armoires de mutualisation SRO (Sous Répartiteur Optique) sont en cours de raccordement et permettront l'alimentation des 15 communes. Fin des travaux prévisionnels entre mars et juin 2018 suivant les poches techniques. Ensuite gel commercial pendant 3 mois imposé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Puis réunions publiques et démarrage de la commercialisation par les FAI qui proposeront leurs offres.



SRO de Montigny-lencoup

2017 MODERNISATION DU RÉSEAU HERTZIEN WI-MAX

La modernisation du réseau Hertzien permettra aux habitants du Bassée-Montois non adressables par le réseau FTTH avant 2019 et ne bénéficiant pas d'un accès minimum de 3 Mbit/s, de disposer d'une connexion de 10 Mbit/s minimum dans un premier temps et 30 Mbit/s en cours d'année 2018. Le service sera accessible aux foyers comme aux entreprises et aux services publics.

Les 5 antennes couvrant notre territoire seront remplacées et bénéficieront de la nouvelle technologie LTE 4G fixe (Gurcy-le-Châtel, Hermé, Meigneux, Balloy, Baby)

Les mises en service et la commercialisation sont prévues à partir d'avril 2018.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Jean-Claude GAUTRY
Vice-président



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

LE BILAN 2017

L'année 2017 a été l'occasion de voir la poursuite du programme de réhabilitation des assainissements non collectif avec subventions. Une onzième tranche de travaux va être financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département.

Pour gérer le développement des activités de la Communauté de communes, une nouvelle assistante a été affectée au SPANC.

Réhabilitations prévues	59
Réhabilitations réalisées	52
Diagnostiques réalisés par la SAUR → Dont cessions immobilières → Dont réalisation ANC neufs → Dont conception	160 120 18 22
Travaux de réhabilitations prévus en 2018	71
Budget avancé sur les travaux 2017	523 474,53€

Missions de la SAUR

- La réalisation des contrôles diagnostics
- L'instruction des dossiers de conception/réalisation
- Le renseignement des usagers sur les points techniques et réglementaires relatifs à leurs installations d'assainissement

Lorsque vous vendez votre maison, un diagnostic de votre assainissement non collectif de moins de trois ans doit être fourni aux acquéreurs.

Pour toutes demandes concernant l'assainissement non collectif, vous pouvez contacter le service SPANC de la Communauté de communes au 01.60.67.76.96 ou 01.60.67.09.73.



Quelques chiffres :

Depuis le début du programme de réhabilitations lancé par la Communauté de communes, 340 dispositifs ont été mis aux normes. Les communes où le nombre de réhabilitations a été le plus important sont :

- Fontaine Fourches 40 installations
- Noyen sur Seine 33 installations
- Villuis 30 installations
- La Tombe 23 installations
- Villiers sur Seine 21 installations

Vocation du SPANC

Nous vous rappelons que si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation.

En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) peut vous accompagner dans ces démarches et vous orienter vers les intervenants adaptés à vos besoins. Dans le cas où votre assainissement présente un risque environnemental ou sanitaire important (diagnostic priorité 1), votre réhabilitation peut faire l'objet d'une subvention.

ATELIER DES TERRITOIRES



Atelier des territoires

À la suite des Assises des Ruralités qui se sont tenues à l'automne 2015, le ministère en charge de l'aménagement du territoire a décidé d'engager une vaste réflexion sur l'avenir des territoires ruraux et périurbains. L'Atelier est un dispositif de pilotage et d'animation du débat politique et opérationnel pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Cette démarche place les services de l'État dans une posture de conseil auprès des collectivités. Elle a été présentée en bureau puis en Conseil communautaire suscitant l'adhésion unanime des élus de la Communauté de communes Bassée-Montois avec l'appui de la DDT de Seine-et-Marne, de la DRIEE et de la sous-préfecture de Provins. A travers cette démarche, l'État promeut sa posture de conseil, en soutien du développement des territoires ruraux et périurbains, par une ingénierie de projet.



Cette session de l'Atelier des territoires 2016 - 2017 pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGLN) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), s'inscrit dans la dynamique de la feuille de route ministérielle diffusée fin 2015 dont l'objectif est de faire valoir les multiples atouts des territoires ruraux et périurbains et d'accompagner les actions qui en améliorent le vivre-ensemble. L'ambition de cette nouvelle session : « MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE PERIURBAIN » est de faire de ces territoires des lieux de projets pour que les actions menées répondent aux besoins spécifiques des habitants du périurbain.

La candidature du Bassée-Montois a été retenue à l'issue d'une procédure de sélection avec quatre autres sites en France. Ce territoire Bassée-Montois a été sélectionné car il présente des caractéristiques et des particularités intéressantes au regard des enjeux de la politique d'aménagement du territoire portée par l'État, et plus particulièrement des enjeux de la ruralité.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude a sélectionné une équipe projet pluridisciplinaire composée d'une agence d'urbanisme et de programmation (Alphaville), d'une agence de paysage, d'un bureau d'étude en écologie et d'un cabinet d'architecture. Ce déroulement est ponctué par un séminaire de lancement en amont des ateliers (décembre 2016), et un séminaire final (janvier 2018).

La réunion de lancement rassemblait l'État, l'équipe pluridisciplinaire, les élus et les services techniques, autour de la thématique et de la démarche Atelier. Le séminaire final est élargi à l'ensemble des acteurs concernés par la stratégie développée. Entre ces deux temps forts, trois ateliers ont rythmé la démarche, en janvier, juin et octobre 2017. À l'issue de ces ateliers, différents projets ont été mis en exergue, ils concernent le développement économique, la diversification agricole, le développement touristique, culturel et de loisirs... Ces projets sont rassemblés dans une feuille de route, contribuant au projet de territoire du Bassée-Montois pour les années à venir. Ils vont également permettre d'alimenter les documents stratégiques et réglementaires actuellement en cours comme le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

CONTRAT DE RURALITÉ

Contrat de ruralité

Complémentaire de la démarche de l'atelier des territoires ce contrat est également une véritable opportunité pour le territoire Bassée-Montois, il permet de financer des projets dans six volets obligatoires :

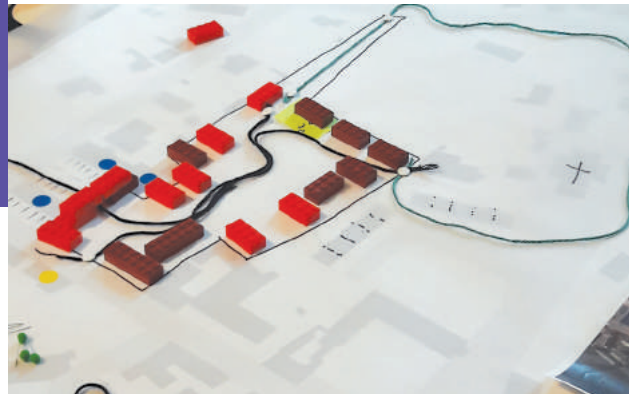
Ce contrat a été signé entre la Préfète de Seine-et-Marne et le Président de l'intercommunalité le 18 septembre 2017, il porte sur la période 2017-2020.

Il permet d'apporter une subvention complémentaire au financement de projets intercommunaux ou communaux. Sont financés dans le cadre du contrat pour 2017 :

le projet «Berges de Seine» (Espace de santé et locaux administratifs), l'étude sur la revitalisation des centres-bourgs, la Maison des services au public de Bray-sur-Seine.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Le conseil communautaire du 21 février 2017 a validé le principe de l'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Il s'agit d'un document qui, à l'échelle des quarante-deux communes membres de la Communauté de communes Bassée-Montois, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe des règles générales d'utilisation du sol pour tout le territoire intercommunal. Le PLUi détermine les conditions d'un aménagement respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Pour limiter l'étalement urbain, préserver la biodiversité, économiser les ressources et lutter contre la pénurie de logement, le niveau communal devient aujourd'hui moins pertinent pour envisager une réflexion globale. L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, est l'échelle qui permet une mutualisation de l'utilisation de l'espace. L'État, à travers les loi ALUR et ENE (Engagement National pour l'Environnement) favorise les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Ce document viendra ainsi remplacer, à terme, les documents d'urbanisme communaux (PLU ou cartes communales).



LE PLUI SERA RÉALISÉ SELON LES ÉTAPES SUIVANTES :

- Diagnostic : septembre 2017 à janvier 2018
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Février à juin 2018
- Rédaction des pièces règlementaires : Juillet 2018 à février 2019
- Validation (arrêt du projet, enquête publique) : mars à décembre 2019
- Approbation puis mise en œuvre du PLUi : janvier 2020

La procédure de création du PLUi implique tous les acteurs du territoire : habitants, entreprises, agriculteurs, etc. Pour connaître toutes les dates de la concertation publique, ainsi que de prendre connaissance des documents du PLUi, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes :

www.cc-basseemontois.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale détermine à une échelle intercommunale des orientations d'aménagement sur 20 ans. Il revient ensuite aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux de décliner précisément ces orientations d'aménagement à travers un règlement et un plan de zonage. Le PLU doit respecter l'esprit du SCoT. Son contenu ne doit pas être en contradiction avec les orientations d'aménagement du SCoT (notion de compatibilité). Toutes les autorisations du droit des sols (permis de construire et autres) déposées en mairie sont toujours instruites sur la base du PLU opposable.

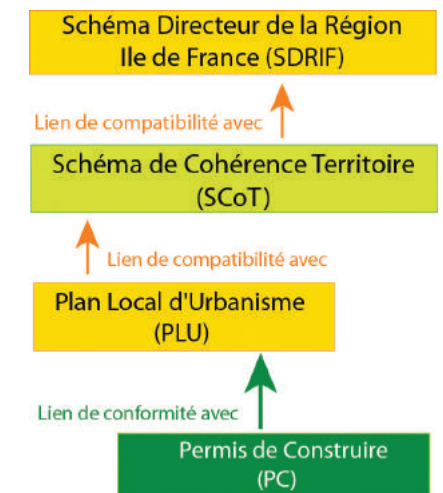


Quel est le contenu d'un scot ?

- 1 **Un rapport de présentation**
Il explique les choix retenus et établit une évaluation environnementale du projet.
- 2 **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
Il expose la stratégie de développement et d'aménagement du SMEP (Syndicat Mixte d'Études et de Programmation) pour le territoire du Grand Provinois.
- 3 **Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**
Il définit les règles à respecter dans les PLU et les futures opérations d'aménagement. Ce document s'impose aux communes. Des cartes traduisent simplement et de manière schématique les orientations d'aménagement de ce document.

Qui élabore le SCoT ?

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) du Grand Provinois a prescrit l'élaboration du SCoT par une délibération en date du 6 mars 2012. Les études engagées en septembre 2016 sont réalisées par un groupement de bureaux d'études : Antea Group (mandataire), l'agence Folléa-Gautier (paysages), Intencité (urbanisme commercial), la SAFER Ile-de-France (agriculture) et l'Institut d'Écologie Appliquée (biodiversité). D'autres partenaires sont consultés régulièrement tout au long de la démarche : le Préfet de Seine-et-Marne et ses services, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les Chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers) de Seine-et-Marne, les territoires limitrophes...



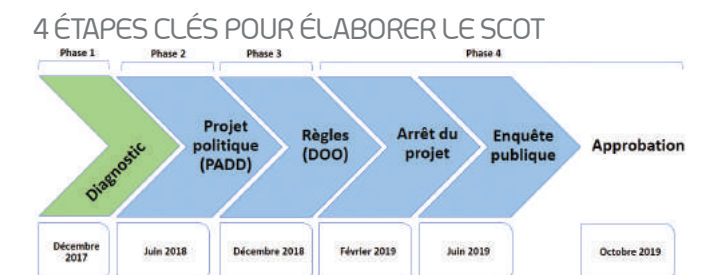
Comment est élaboré le SCoT

Une concertation est organisée dès le début des études et tout au long de la démarche.

Le SMEP conduit les études en s'appuyant sur un Comité de pilotage et 4 commissions thématiques (Habitat, Paysages et Environnement, Economie et Commerces, Transports et Déplacements).

Le Comité Syndical du SMEP valide les principales étapes de la procédure (arrêt du projet de SCoT, puis approbation du dossier).

Diverses modalités de concertation ont été définies par le Syndicat Mixte pour informer la population et l'ensemble des acteurs locaux sur l'avancée des études (sites internet communautaires, registres dans les collectivités, réunions publiques...).



Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24 000 habitants



Siège administratif

12, rue Joseph Bara
77480 BRAY-SUR-SEINE
Ouvert du lundi au jeudi
(9h-12h / 14h-17h)
et le vendredi (9h-12h)
01.60.67.09.10

Siège social

Mairie de Donnemarie-Dontilly
1, rue Cottereau
77520 DONNEMARIE-DONTILLY

Pour contacter nos services

Secrétariat général, comptabilité,
développement, jeunesse et sports,
transports, assainissement non collectif,
ressources humaines : **01.60.67.09.10**
Urbanisme : **01.64.01.06.28**

Relais d'assistantes maternelles (RAM) de :
Donnemarie-Dontilly : **01.60.58.15.64**
Bray-sur-Seine : **01.60.58.89.69**

Crèche Donnemarie-Dontilly : **01.60.58.15.90**
Halte garderie Grisy-sur-Seine : **01.60.58.91.30**

Mail : ccbasseemontois@orange.fr
Suivez notre actualité sur le site internet :
www.cc-basseemontois.fr